

Secteur de LEAZ zoom 1

Règlement graphique - Modification n°5

Vu pour rester annexé à la délibération
du 27 Mars 2024



Document de travail	Arrêtés de prescription	Enquête publique	Approbation
-	25 août 2022 24 octobre 2022 12 avril 2023	30 octobre 2023 au 29 novembre 2023	27 mars 2024

Eléments modificatifs :

- Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021
- Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023
- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023

Zonage

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de campagne
- Nt : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- Nst : Zone naturelle protégée
- IAUaA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- IAUAc : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- IAUc : Zone à urbaniser de centralité
- IAUe : Zone à urbaniser d'équipement
- IAUFGI : Zone IAU Fermy Genève Innovation
- IAUg : Zone à urbaniser générale dense
- IAUt : Zone à urbaniser touristique
- ZAE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAc : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAc1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAc2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAcem : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAFg : Zone urbaine d'activité Fermy Genève Innovation
- UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAm3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAT : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UCa : Zone urbaine de centre-ancien
- UCb : Zone urbaine de centre-ancien
- UCc : Zone urbaine de centre-ancien
- UCd : Zone urbaine de centre-bourg
- UCv : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
- UCiDa : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest
- UCiDb : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- Ue : Zone d'équipement
- UG1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UG2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGd1 : Zone urbaine générale dense
- UGd2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique

Prescriptions linéaires

- Espaces Boisés classés
- ◆◆◆ Hale
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲▲▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

- | | |
|--|--|
|  | 01 - Espace boisé classé |
|  | 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général |
|  | 05 - Emplacement réservé |
|  | 05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°) |
|  | 07 - Élément du paysage |
|  | 07 - Rypsilive |
|  | 07 - Bâtiment remarquable |
|  | 07 - Pelouse sèche |
|  | 15 - Zone non aedificandi (I51-19) |
|  | 16 - STECAL |
|  | 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination |
|  | 16 - Périmètre d'extension des habitations |
|  | 17 - Secteur de mixité sociale |
|  | 18 - OAP |
|  | 18 - OAP patrimoine |
|  | 31 - Zone humide |
|  | 99 - Emprise voie ferrée |

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrales (2021)
-  Bâtiments 2021
-  Surfaces en eau

